



## CDI sans un contrat

-----  
Par Lil22

Madame, Monsieur

Je voudrais savoir quels sont mes droits dans cette situation.

Je travaille avec un contrat CDI depuis plus d'un an et mon patron voudrait que je travaille pour son autre entreprise Berlitz. Au début, il allait me proposer un contrat, mais maintenant il dit que je devrais travailler pour lui sans contrat, en utilisant mon contrat actuel. Je ne suis pas très satisfait de ces conditions car il ne s'agit pas de la même entreprise. Est-il normal de devoir travailler pour une autre entreprise avec son contrat actuel ?

Je vous remercie d'avance.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées,

Lara Nicholls

-----  
Par morobar

Bjr,

Je connais les contrats CDD, CDI mais pas CDI.

Ceci étant s'il s'agit d'un CDI, votre employeur a tout à fait le droit de vous faire travailler pour son autre entreprise. Ce n'est pas votre affaire.

Si bien sur le travail est légal et que vous avez les qualifications/aptitudes pour tenir le poste.

Et bien sur cela n'a pas pour effet d'augmenter votre temps de travail tel que prévu au contrat de travail.

-----  
Par jpgroussard

Bonjour Lil,

description de la situation pas assez détaillée pour avoir une réponse pertinente.

Cdt

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

Est-il normal de devoir travailler pour une autre entreprise avec son contrat actuel ?

C'est assez scabreux.

C'est licite si les diverses entreprises constituent une unité économique et sociale. C'est encore licite si le travail pour une autre entreprise peut être considéré comme de la sous-traitance mais ce n'est pas licite si c'est assimilable à du prêt de main d'oeuvre.